

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 03 Octobre 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

-A ce jour, uniquement 2 attestations municipale de mise à disposition des installations

La commission :

- Souhaite une bonne saison sportive à tous nos clubs.
- Conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2022-2023.

Les calendriers des championnats D1 et D2 :

Sont établis et publiés sur Footclub et sur le site du District.

A ce jour, il y a sous réserve des dossiers en cours :

-9 équipes et 1 exempt en D1

-10 équipes en D2.

Les compétitions débiteront durant la semaine du 26 septembre au 02 octobre prochain.

COUPE NATIONALE FUTSAL 2^{ème} TOUR

Courrier de PARIS-IDF COMPETITIONS du 27/09/22

Coupe Nationale Futsal : Voir tirage sur le site de la LPIFF.

2^{ème} tour semaine du 03 au 09 octobre, entrée des clubs R2.

9 clubs de District 94 en compétition.

Forfait général de l'équipe 1 de VITRY CA en R3.

La Commission reporte les matchs de championnats suivants (Priorité à la Coupe) :

-25165569 - VITRY ASC / VISION NOVA 2 Futsal D1 du 08/10/22

-25150392 – KB FUTSAL 3 / BOISSY UJ Futsal D2 du 07/10/22

-25150396 -VERS L'AVANT / VILLENEUVE ABLON US Futsal D2 du 08/10/22

-25150394 – CHOISY AS / VITRY ASC Futsal D2 du 09/10/22

Prévenir vos adversaires.

FUTSAL D1

553055 : VITRY A S C

Courrier de l'ASC VITRY du 30/09/2022, relatif à des problèmes d'alternance avec le club de VERS L'AVANT sur le créneau 12h – 14h. *Dossier à l'étude.*

25165571 – B2M FUTSAL 2 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 08/10/22

Mail du club de B2M et attestation de la Ville du Perreux/marne du 03/10/22.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure (installations occupées par des manifestations de la Ville). Prévenir vos adversaires.

552645 - B2M FUTSAL- Futsal D1

Attestation de la Ville.

Le club jouera ses matchs pour la saison = Le Samedi à 18h30

FUTSAL D2

25150389 – VERS L'AVANT / BOISSY UJ Futsal D2. Du 01/10/22

Courriel Tardif de BOISSY UJ du 30/09/2022.

La Commission note le 1^{er} forfait de Boissy UJ.